



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA COHÉSION SOCIALE

MINISTÈRE DU
BUDGET, DES
COMPTES PUBLICS ET
DE LA RÉFORME DE
L'ÉTAT

Format d'échange des traces

Standard d'interopérabilité entre organismes de la sphère sociale

Réf. : Standard Interops2.0_FormatEchangeTraces
Version 2.0 du 05/04/2012

1
2
3

Référence :	Standard Interops2.0_FormatEchangeTraces
Version :	2.0
Date de dernière mise à jour :	05/04/2012
Niveau de confidentialité :	PUBLIC

4

Table des mises à jour du document

5
6

N° de version	Date	Auteur	Objet de la mise à jour
2.0	05/04/12	Groupe de travail Interops	Version pour diffusion

7
8

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
1. INTRODUCTION	4
1.1 Objet du document.....	4
1.2 Organisation et structure du document.....	4
1.3 Références.....	4
1.3.1 Références internes.....	4
1.3.2 Références externes.....	4
2. PRINCIPES GENERAUX	5
2.1 Les éléments tracés	5
2.1.1 Organisme client.....	5
2.1.2 Organisme fournisseur	5
2.2 Les principes de rapprochement.....	6
3. MODELISATION DES ECHANGES	7
3.1 Identification des acteurs	7
3.2 Identification des cas d'usage	7
3.3 Modèle de données.....	7
3.3.1 Demande d'un organisme.....	7
3.3.2 Réponse d'un organisme fournisseur	7
3.4 Demande de traces de vérification et de traces applicatives	8
3.4.1 Description du cas d'usage.....	8
3.4.2 Diagramme de séquence.....	9
3.5 Déclaration de comportement suspect.....	9
3.5.1 Description du cas d'usage.....	9
3.5.2 Diagramme de séquence.....	9
4. FORMAT DES DONNEES	10
4.1 Principes	10
4.2 Demande	10
4.3 Réponse.....	10
4.3.1 Élément VerificationVI	11
4.3.1 Élément TraceApplicative	12
5. ANNEXE	14
5.1 Schéma.....	14

45

1. INTRODUCTION

46

1.1 Objet du document

47

L'objet de ce document est de définir les cas d'usage des échanges des traces et le format pivot d'échange des traces entre les organismes

48

49

1.2 Organisation et structure du document

50

La structure du présent document est, en sus de la présente introduction, organisé comme suit :

51

- Le chapitre 2 « **Principes généraux** » présente les éléments tracés par les organismes et le principe de rapprochement

52

53

- Le chapitre 3 « **Modélisation des échanges** » définit les échanges possibles entre organisme concernant les traces

54

55

- Le chapitre 4 « **Format des données** » présente le format des données échangées

56

1.3 Références

57

1.3.1 Références internes

Référence	Titre	Auteur	Ver.	Date	
[VI]	Standard Interops2.0_SpecificationsVI	Spécifications du Vecteur d'Identification	Groupe de travail Interops	2.0	05/04/2012

58

1.3.2 Références externes

	Titre	Auteur	Date
[Auth2.0]	Authentication Context for the OASIS Security Assertion Markup Language (SAML) V2.0	J. Kemp et al	15/03/2005
[Core1.1]	Assertions and Protocol for the OASIS Security Assertion Markup Language (SAML) V1.1	Eve Maler, Prateek Mishra, Rob Philpott	02/09/2003
[Core2.0]	Assertions and Protocol for the OASIS Security Assertion Markup Language (SAML) V2.0	Cantor, Scott, Kemp, John, Philpott, Rob, Maler, Eve	15/03/2005

59

2. PRINCIPES GENERAUX

60

La convention établie entre les organismes définit le format d'échanges des traces InterOPS. Ces traces ne sont pas à confondre avec les besoins de traces applicatives. Ces dernières ne sont pas abordées dans ce document. Leur format et leur contenu reste ouvert et à étudier au niveau du projet fonctionnel.

61

62

63

64

2.1 Les éléments tracés

65

2.1.1 Organisme client

66

L'organisme client doit tracer dans le cadre de la fourniture de la solution :

67

- L'authentification de l'application cliente ou de l'utilisateur
- La génération d'un VI pour l'application cliente ou pour l'utilisateur

68

69

70

La trace d'une authentification de l'application cliente ou de l'utilisateur doit comporter les éléments suivants :

71

72

- Date de l'événement
- Identifiant local à l'organisme client de l'application cliente ou de l'utilisateur
- Méthode d'authentification
- Statut de l'authentification (succès et échec)

73

74

75

76

77

La trace de génération du VI doit comporter les éléments suivants :

78

- Date de l'événement
- Identifiant local à l'organisme client de l'application cliente ou de l'utilisateur
- Identifiant du service visé
- Identifiant « impersonnifié » de l'application cliente ou de l'utilisateur, contenu dans le sujet de l'assertion
- Identifiant du VI
- VI transmis, contenant la signature

79

80

81

82

83

84

85

2.1.2 Organisme fournisseur

86

L'organisme fournisseur doit tracer dans le cadre de la fourniture de la solution :

87

- La réception et la vérification du VI
- La transaction effectuée par l'application ou par un utilisateur

88

89

90

La trace de réception et vérification du VI doit comporter les éléments suivants :

91

- Date de l'événement
- Identifiant « impersonnifié » de l'application cliente ou de l'utilisateur, contenu dans le sujet de l'assertion
- Identifiant du service visé
- Identifiant local à l'organisme fournisseur de l'utilisateur
- Identifiant du VI
- VI reçu, contenant la signature
- Statut de la vérification (succès et échec)

92

93

94

95

96

97

98

99

100 La trace d'une transaction doit comporter les éléments suivants :

- 101 • Date de l'événement
- 102 • Identifiant local à l'organisme fournisseur de l'application cliente ou de l'utilisateur
- 103 • URL visé (Interops-A), URL de la page (Interops-P) ou du service (Interops-S)
- 104 • Action réalisée
- 105 • Statut de l'action (succès et échec)

106 Côté organisme fournisseur, l'identifiant local est un identifiant « pivot » entre les traces de
107 vérification et les traces de transaction. Il doit permettre d'identifier les transactions effectuées
108 sur le temps d'une session ouverte par la transmission d'un VI. Afin d'assurer la
109 correspondance entre les traces de vérification et de transaction, cet identifiant local peut être
110 égal à l'identifiant du VI (cf. 3.3.1) ou tout autre identifiant aléatoire généré par le système de
111 l'organisme client.

112 Dans le cas où l'on voudra centrer les traces côté organisme fournisseur sur les actions d'un
113 utilisateur donné, l'identifiant local à l'organisme fournisseur peut être la représentation de
114 l'application cliente ou de l'utilisateur dans l'espace de confiance de l'organisme fournisseur.
115 L'identifiant local à l'organisme fournisseur serait alors égal à l'identifiant de l'application cliente
116 ou de l'utilisateur transmis dans le VI.

117 2.2 Les principes de rapprochement

118 Un processus de rapprochement s'effectue en transmettant l'**identifiant de l'organisme** et
119 l'**identifiant du VI**.

120 Il doit permettre exceptionnellement :

- 121 • A un organisme client de récupérer les traces applicatives et les traces de vérification
122 de ses utilisateurs
- 123 • A un organisme fournisseur de déclarer le comportement suspect d'un ou des
124 utilisateurs d'un organisme donné accédant à son SI

125 Il est également envisageable qu'un tiers demande des traces aux organismes clients et/ou
126 fournisseurs.

127

3. MODELISATION DES ECHANGES

128

3.1 Identification des acteurs

129

On identifiera uniquement 3 acteurs :

130

- L'organisme client ou toute personne appartenant à cet organisme ayant les droits suffisants

131

132

- L'organisme fournisseur ou toute personne appartenant à cet organisme ayant les droits suffisants

133

134

- Un tiers

135

3.2 Identification des cas d'usage

136

Les interactions entre les acteurs identifiés peuvent être modélisées selon les cas d'utilisation suivant :

137

138

- Demande de traces de vérification et de traces applicatives

139

- Déclaration de comportement suspect

140

3.3 Modèle de données

141

Deux types d'information peuvent être échangés :

142

- Une demande par un organisme client ou fournisseur

143

- La réponse de l'organisme fournisseur contenant les traces

144

Les méthodes d'échange ne sont pas précisées dans ce document. Ainsi, les données peuvent échangées par mail, par web service, etc.

145

146

3.3.1 Demande d'un organisme

147

Une demande d'un organisme, qu'il soit l'organisme client, l'organisme fournisseur ou un Tiers, comme rappelé ci-dessus (cf. §2.2 « Les principes de rapprochement ») est constituée pour chaque VI de :

148

149

150

- L'identifiant de l'organisme client émetteur du VI

151

- L'identifiants du VI qui fait l'objet de la demande

152

Selon le mode utilisé (Interops-A, Interops-P ou Interops-S), l'identifiant du VI pourra être (cf. [VI]) :

153

154

- L'attribut `AssertionID` d'une assertion SAML 1.1

155

- L'attribut `ID` d'une assertion SAML 2.0

156

- L'attribut `ID` d'une assertion SAML 2.0 incluse dans un élément SAML 2.0 `Response`

157

3.3.2 Réponse d'un organisme fournisseur

158

La réponse de l'organisme fournisseur se décompose en deux parties :

159

- Les traces de vérification correspondant aux identifiants d'assertion demandés

160

- Les traces applicatives des actions réalisées par le ou les utilisateurs s'étant authentifiés sur le SI en utilisant les assertions identifiées dans la demande le temps de la session

161

162

163 Comme rappelé au §0, une trace de vérification pour être exploitable par l'organisme client doit
164 comporter les éléments suivants :

- 165 • Date de l'événement si le VI a été trouvé
- 166 • Statut de la vérification
- 167 • Identifiant du VI
- 168 • Identifiant de l'organisme client
- 169 • VI s'il a été trouvé

170 De même, les traces applicatives doivent comporter les éléments suivants :

- 171 • Date de l'événement
- 172 • Statut de la transaction
- 173 • Identifiant du VI
- 174 • Identifiant de l'organisme client
- 175 • URL de la page
- 176 • Action réalisée le cas échéant

177 **NB : comme il est précisé dans la spécification du VI (cf. [VI]), le VI désigne l'élément**
178 **signé, soit :**

- 179 • **L'assertion SAML 1.1 ou 2.0 dans Interops-A**
- 180 • **La réponse SAML 2.0 dans Interops-P ou Interops-S**

181 3.4 Demande de traces de vérification et de traces applicatives

182 3.4.1 Description du cas d'usage

183 Ce cas d'utilisation doit permettre à un **demandeur** de récupérer des traces de vérification et
184 des traces applicatives auprès d'un **organisme fournisseur**. Ce demandeur peut être un
185 organisme client, avec lequel l'organisme fournisseur a contractualisé ou un tiers ayant les
186 habilitations nécessaires.

187 Le demandeur dans une **demande** indique le ou les identifiants de VI et l'identifiant de
188 l'organisme client pour lesquels il désire obtenir des informations.

189 L'organisme fournisseur doit vérifier que la demande est valide, c'est-à-dire que l'identifiant de
190 l'organisme correspond bien à l'organisme client ou, dans le cas d'un tiers, qu'il a les
191 habilitations requises.

192 L'organisme fournisseur transmet une **réponse** au demandeur

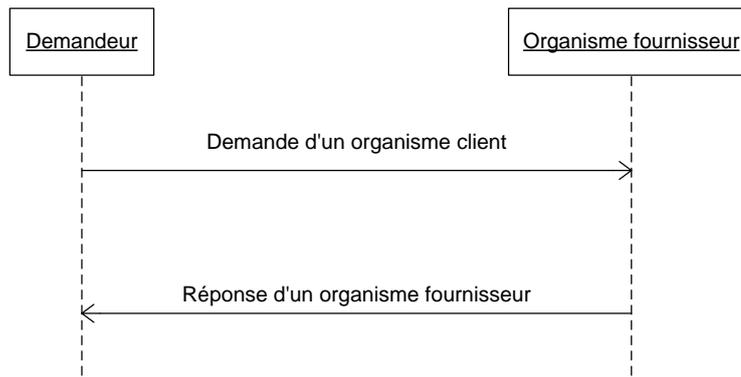
193 L'organisme fournisseur indique pour chaque VI si :

- 194 • La vérification a réussi
- 195 • La vérification a échoué
- 196 • Le VI n'existe pas

197 L'organisme fournisseur indique également dans sa réponse les traces applicatives
198 correspondant à la session ouverte pour l'assertion donnée si la vérification a réussi.

199

3.4.2 Diagramme de séquence



200

201

202

Figure 1 : diagramme de séquence d'une demande de traces de vérification et de traces applicatives

203

3.5 Déclaration de comportement suspect

204

3.5.1 Description du cas d'usage

205

206

L'organisme client ne peut transmettre l'identité réelle de l'utilisateur qui s'est connecté à partir de son SI à une application hébergée par un organisme fournisseur.

207

208

209

210

Dans le cas où l'organisme fournisseur détecte un comportement suspect, il contacte l'organisme client en lui transmettant la liste des VI relative au comportement suspect. La liste des VI est transmise dans une **demande**. Les VI sont identifiés par l'identifiant de l'assertion et l'identifiant de l'organisme client.

211

L'organisme client doit alors :

212

213

214

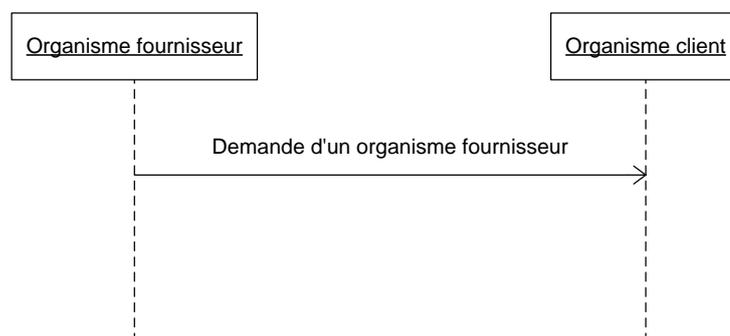
- Vérifier qu'il a effectivement émis ces assertions
- Investiguer pour connaître l'origine du problème (utilisateur frauduleux, usurpation d'identité, etc.)

215

L'organisme client préviendra l'organisme fournisseur des mesures qui auront été prises.

216

3.5.2 Diagramme de séquence



217

218

Figure 2 : diagramme de séquence de déclaration de comportement suspect

219

4. FORMAT DES DONNEES

220

4.1 Principes

221

Les données (demande ou réponse) seront des éléments de schéma XML.

222

La description de ces éléments est faite dans la suite du chapitre. Le schéma XML est disponible en annexe au §5.1 p4.

223

224

Le namespace défini par le schéma est :

225

```
urn:interop:fr:SchemaTracesPivot:1.0
```

226

227

La méthode de transfert de ces données XML ne fait pas partie de ce document. Ils peuvent être échangés par mail, FTP, etc.

228

229

4.2 Demande

230

L'élément `Demande` représente une demande générique qui peut être :

231

- Une demande de traces de vérification et de traces applicatives

232

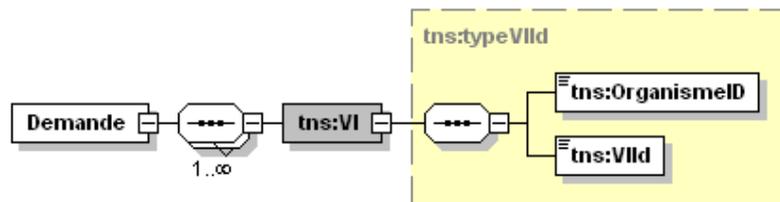
- Une déclaration de comportement suspect

233

Elle permet de lister les VI en précisant l'identifiant du VI et de l'organisme client.

234

La figure ci-dessous illustre le type `Demande` :



235

236

Figure 3 : type `Demande`

237

Le tableau suivant donne le format des éléments contenu dans l'élément `Demande` :

238

Nom	Description	Type	Obligatoire	Min	Max
VI	Conteneur des paramètres de rapprochement pour un VI	Complexe	Oui	1	1
OrganismeID	Identifiant de l'organisme	URI ¹	Oui	1	1
VIId	Identifiant du VI	NCName ²	Oui	1	1

239

4.3 Réponse

240

L'élément `Reponse` représente une réponse d'un organisme fournisseur à une demande.

241

242

La figure ci-dessous illustre le type `Reponse` :

¹ Cf. <http://www.w3.org/TR/xmlschema-2/#anyURI>

² Cf. <http://www.w3.org/TR/xmlschema-2/#NCName>

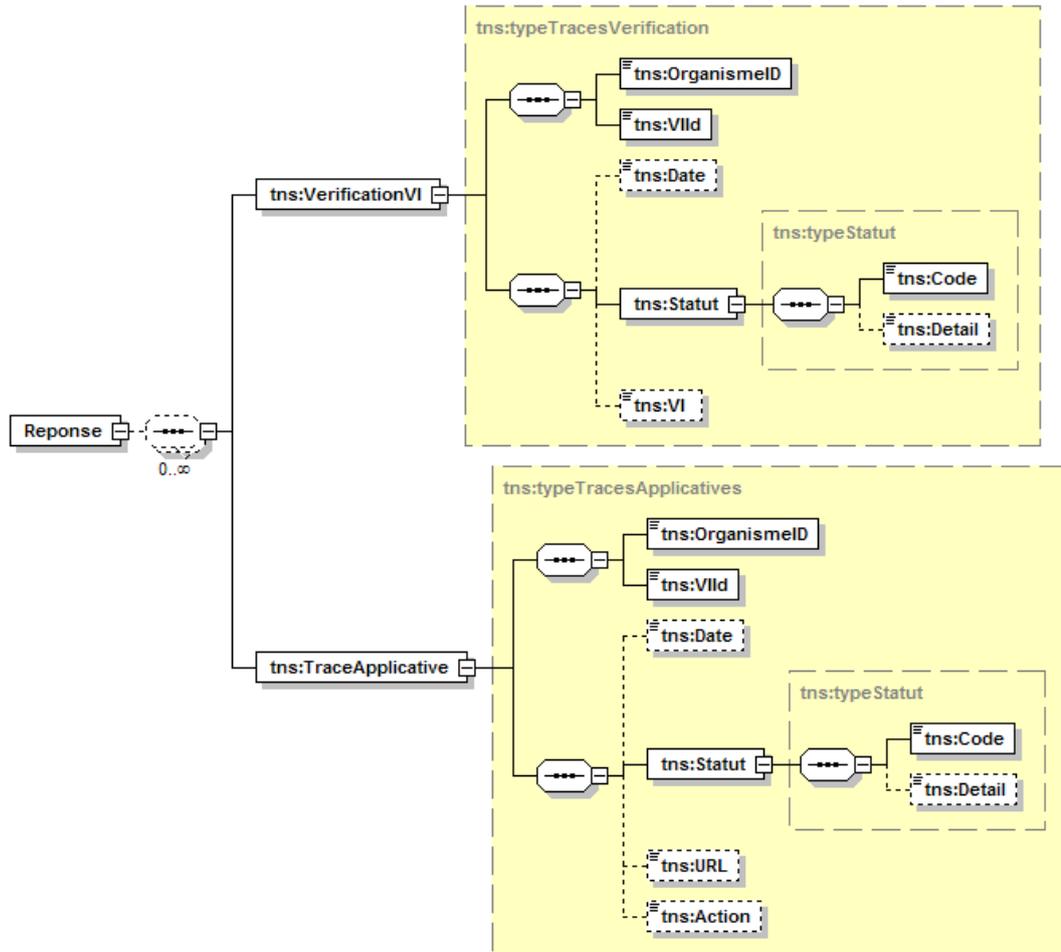


Figure 4 : type Reponse

Le tableau suivant donne le format des éléments contenu dans l'élément Reponse :

Nom	Description	Type	Obligatoire	Min	Max
VerificationVI	Conteneur des éléments de vérification du VI	Complexe	Oui	0	∞
TraceApplicative	Conteneur des éléments de traces applicatives	Complexe	Oui	0	∞

4.3.1 Élément VerificationVI

L'élément VerificationVI s'appuie sur le type « typeTracesVerification ». Il permet de représenter les éléments d'une trace de vérification de VI.

Le tableau suivant donne le format des champs du type complexe « typeTracesVerification » :

Nom	Description	Type	Obligatoire	Min	Max
OrganismeID	Identifiant de l'organisme client	URI ³	Oui	1	1
VIId	Identifiant du VI	NCName ⁴	Oui	1	1

³ Cf. <http://www.w3.org/TR/xmlschema-2/#anyURI>

⁴ Cf. <http://www.w3.org/TR/xmlschema-2/#NCName>

Date	Date et heure de l'événement (vérification du VI) d'après le temps universel (UTC)	dateTime ⁵	Non	0	1
Statut	Définit le statut de la vérification	Complexe	Oui	1	1
Code	Code de retour	String	Oui	1	1
Detail	Contient des détails, notamment en cas d'échec	String	Non	0	1
VI	Contient le VI vérifié. Il est transmis encodé en Base64	String	Non	0	1

253

254
255

Les valeurs que peut prendre le champ Code de l'élément Statut sont décrites dans le tableau suivant :

Valeur	Description
Success	La vérification a réussi
Failed	La vérification a échoué
NotFound	Le VI n'a pas été trouvé
Undetermined	Autres cas

256

257
258

Les éléments Date et VI sont obligatoires si l'identifiant du VI a effectivement été trouvé (champ « Code » différent de « NotFound »).

259

4.3.1 Élément TraceApplicative

260
261
262

L'élément TraceApplicative s'appuie sur le type « typeTraceApplicative ». Il permet de représenter les éléments d'une trace applicative (génération d'un contexte de sécurité, trace de l'application visée).

263
264

Le tableau suivant donne le format des champs du type complexe « typeTraceApplicative » :

Nom	Description	Type	Obligatoire	Min	Max
OrganismeID	Identifiant de l'organisme client	URI	Oui	1	1
VIId	Identifiant du VI	NCName	Oui	1	1
Date	Date et heure de l'événement (trace applicative) d'après le temps universel (UTC)	dateTime	Non	0	1
Statut	Définit le statut de la transaction (accès à une page, action réalisée, etc.)	Complexe	Oui	1	1
Code	Code de retour	String	Oui	1	1
Detail	Contient des détails, notamment en cas d'échec	String	Non	0	1
URL	URL de la page accédée durant la transaction	String	Non	0	1
Action	Description de l'action effectuée par l'utilisateur ou l'application cliente	String	Non	0	1

265

266
267

Les valeurs que peut prendre le champ Code de l'élément Statut sont décrites dans le tableau suivant :

⁵ Cf. <http://www.w3.org/TR/xmlschema-2/#dateTime>

Valeur	Description
Success	Le service a été rendu (quel que soit le résultat de du service par ailleurs)
Failed	Le service n'a pas pu être rendu
NotFound	Le VI n'a pas été trouvé
Undetermined	Autres cas

- 268 Les éléments `Date`, `URL` et `Action` ne sont présents que si l'identifiant du VI a effectivement
269 été trouvé (champ « `Code` » différent de « `NotFound` »).
- 270 La convention technique permet d'indiquer la présence ou non du champ `action` ainsi qu'un
271 descriptif de son contenu (paramètres d'entrée, résultats, etc.).
- 272 L'organisme fournisseur doit décrire son contenu de manière à ce qu'il soit interprétable par
273 l'organisme client.

274

5. ANNEXE

275

5.1 Schéma

276

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
```

277

```
<schema xmlns="http://www.w3.org/2001/XMLSchema"
```

278

```
xmlns:tns="urn:interop:fr:SchemaTracesPivot:1.0"
```

279

```
targetNamespace="urn:interop:fr:SchemaTracesPivot:1.0"
```

280

```
elementFormDefault="qualified" attributeFormDefault="unqualified">
```

281

```
  <complexType name="typeVIIId">
```

282

```
    <sequence>
```

283

```
      <element name="OrganismeID" type="anyURI"/>
```

284

```
      <element name="VIId" type="NCName"/>
```

285

```
    </sequence>
```

286

```
  </complexType>
```

287

```
  <complexType name="typeTracesVerification">
```

288

```
    <complexContent>
```

289

```
      <extension base="tns:typeVIIId">
```

290

```
        <sequence>
```

291

```
          <element name="Date" type="dateTime"
```

292

```
minOccurs="0"/>
```

293

```
          <element name="Statut" type="tns:typeStatut"/>
```

294

```
          <element name="VI" type="string"
```

295

```
minOccurs="0"/>
```

296

```
        </sequence>
```

297

```
      </extension>
```

298

```
    </complexContent>
```

299

```
  </complexType>
```

300

```
  <complexType name="typeTracesApplicatives">
```

301

```
    <complexContent>
```

302

```
      <extension base="tns:typeVIIId">
```

303

```
        <sequence>
```

304

```
          <element name="Date" type="dateTime"/>
```

305

```
          <element name="Statut" type="tns:typeStatut"/>
```

306

```
          <element name="URL" type="string"/>
```

307

```
          <element name="Action" type="string"
```

308

```
nillable="false" minOccurs="0"/>
```

309

```
        </sequence>
```

310

```
      </extension>
```

311

```
    </complexContent>
```

312

```
  </complexType>
```

313

```
  <complexType name="typeStatut">
```

314

```
    <sequence>
```

315

```
      <element name="Code">
```

316

```
        <simpleType>
```

317

```
          <restriction base="string">
```

318

```
            <enumeration value="Success"/>
```

319

```
            <enumeration value="Failed"/>
```

320

```
            <enumeration value="NotFound"/>
```

321

```
            <enumeration value="Undetermined"/>
```

322

```
          </restriction>
```

323

```
        </simpleType>
```

324

```
      </element>
```

325

```
      <element name="Detail" type="string" nillable="false"
```

326

```
minOccurs="0"/>
```

327

```
    </sequence>
```

328

```
  <!--
```

329

```
-->
```

330
331
332
333
334
335
336
337
338
339
340
341
342
343
344
345
346
347
348

```
</complexType>
<element name="Demande">
  <complexType>
    <sequence maxOccurs="unbounded">
      <element name="VI" type="tns:typeVIId"/>
    </sequence>
  </complexType>
</element>
<element name="Reponse">
  <complexType>
    <sequence minOccurs="0" maxOccurs="unbounded">
      <element name="VerificationVI"
type="tns:typeTracesVerification"/>
      <element name="TraceApplicative"
type="tns:typeTracesApplicatives"/>
    </sequence>
  </complexType>
</element>
</schema>
```